

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 06 mars 2025

N°25-03-07

Date de la convocation  
27 février 2025L'an deux mil vingt-cinq  
et le six mars

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoint – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – M. Joël AUROUZE, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, M. Christophe PIOT et Mme Anne VINSON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.  
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES.  
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Anne VINSON.

**Absents excusés sans pouvoir**

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Avenant n°1 au marché aménagement de l'étage de la maison de santé – ENTREPRISE ROYER – Lot 1 Gros œuvre**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la délibération n°24-04-13 du 3 Avril 2024, la commune a retenu les entreprises afin d'effectuer les travaux cités en objet.

Il s'avère que dans le cadre de l'exécution de ces travaux, des modifications sont intervenues ainsi :

Pour le lot n°1 / Gros œuvre

- Des prestations supplémentaires ont été introduites, notamment un dallage en béton armé désactivé avec treillis soudés, sciage et piquage du dallage existant pour un montant total de 2 115.13 € HT
- D'autres prestations ont été retirées, dont 8 mètres linéaires de bordure béton type P1 pour un montant total de – 440 € HT

**AR Prefecture**

043-214302051-20250306-25\_03\_07-DE  
Reçu le 13/03/2025  
Publié le 13/03/2025

- Ces modifications entraînent donc un avenant au marché d'un montant total de 1 675.13 € HT soit 2 010.16 € TTC.

Le montant initial du marché de 14 154.75 € HT est donc porté à 15 829.88 € HT.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal,

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 pour le lot 1 – entreprise ROYER

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y affairant

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité les propositions de Monsieur Le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
A Saint-Just-Malmont, le 6 mars 2025

Le Maire,  
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance  
Mme Emilie MASSARDIER

**AR Prefecture**

043-214302051-20250306-25\_03\_07-DE  
Reçu le 13/03/2025  
Publié le 13/03/2025